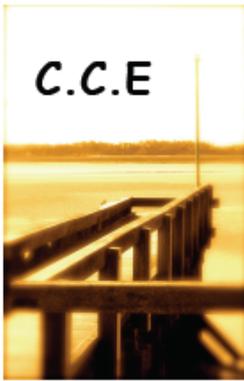


CROTOY CULTURE ET EVENEMENTS



Siège social : Mairie – 12, rue du Général Leclerc – 80550 LE CROTOY

Président : Gilles DUPONT

42 rue de la Bassée – 80550 LE CROTOY

06 64 50 69 88 – gid80@orange.fr

site internet : <http://cceassociation.jimdo.com>

Le Crotoy le 01 septembre 2016

Objet : suivi bail et demande de travaux à la hutte pédagogique

Madame le Maire Jeanine Bourgau,

Quel comportement pensez-vous avoir après le jugement du Tribunal d'Abbeville du 27 juillet 2016 qui a débouté la Commune de l'ensemble de ses recours dont les fausses attestations soutirées à un particulier et à un garde chasse assermenté qui peuvent leur coûter cher. Quinze jours après le déplorable incendie criminel de la Hutte Pédagogique, certainement fait par l'idiot du village instrumentalisé par le dénouement du jugement. Idiot pour avoir sectionné par vengeance la clôture à vingt deux endroits.

Je vous rappelle que la Hutte Pédagogique est un bien communal qui doit-être entretenu par les services municipaux en vertu des statuts du bail en cours. De mon côté mon association doit développer la location ou l'accès au plus grand nombre dans un but pédagogique.

Pour cette année rien n'a été fait malgré les demandes de travaux de ma lettre du 19 mai 2016.

Le chemin a été ragréé par mes soins et ceux de mes adhérents, le fauchage de la mare et des roseaux aussi.

Le comblement de trous de rats musqués sur le pied de hutte et des bordures sont à réaliser, ce phénomène s'est amplifié suite à la divagation des Highland Cattle qui ont accès à la hutte avec la clôture vandalisée. Cet état de fait a pu être constaté par votre adjoint M. Porquet, l'expert SOGEDEX et l'assureur Verdez. Cela crée un problème sécuritaire pour les visiteurs ou les travailleurs qui vont avoir accès pour la réparation de la hutte.

L'assurance ne prendra pas en compte la réparation de la clôture, il serait pertinent que le chantier municipal intervienne.

De même faire amener un camion de bonne terre pour boucher les trous.

Ce constat pour prendre date du fait que pour réaliser des visites et des locations la Municipalité doit prendre ses responsabilités..

En tant que Présidente de SMC, c'est bien Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy.? La Hutte Pédagogique ne fait-elle pas partie de la mémoire du Crotoy ?

Voilà résumé mes demandes, n'hésitez pas à me contacter pour des renseignements complémentaires.

Cordialement